

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte Collège A du 04 juillet 2024

Délibération n° CR-2024-07-A01

Objet : Validation de la synthèse de la séance restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 04 juin 2024.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte au collège A,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la synthèse de la séance restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 04 juin 2024.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la synthèse de la séance restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 04 juin 2024.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	15
Membres présents ou représentés :	8
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	8

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne,


Jean-Luc Dubois-Randé

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte Collège A du 04 juillet 2024

Délibération n° CR-2024-07-A02

Objet : Demande initiale d'éméritat de Monsieur F. Costa

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte au collège A,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande initiale d'éméritat de Monsieur F. Costa (PR, SATIE) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande initiale d'éméritat de Monsieur F. Costa (PR, SATIE) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	15
Membres présents ou représentés :	8
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	8

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne,


Jean-Luc Dubois-Randé

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte Collège A du 04 juillet 2024

Délibération n° CR-2024-07-A03

Objet : Demande initiale d'éméritat de Monsieur G. Teboul

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte au collège A,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande initiale d'éméritat de Monsieur G. Teboul (PR, MIL) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande initiale d'éméritat de Monsieur G. Teboul (PR, MIL) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	15
Membres présents ou représentés :	8
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	8

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne,


Jean-Luc Dubois-Randé